

J'ai également l'honneur de proposer que la présente Note et le Mémorandum d'accord ci-joint, s'ils recueillent l'agrément de votre Gouvernement, ainsi que votre Note en réponse indiquant tel agrément constituent entre nos deux gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Dès son entrée en vigueur, cet Accord modifiera et complétera l'Accord relatif aux péages de la voie maritime du Saint-Laurent conclu par l'Échange de Notes du 9 mars 1959, tel que modifié:

*Pour le Secrétaire d'État intérimaire,*  
**JAMES N. MEDAS**

**Son Excellence Allan E. Gotlieb**  
**Ambassadeur du Canada**

JACQUES S. ROY  
For the Ambassador

The Honorable George Shultz  
Secretary of State  
Washington, D.C.

The Honorable George Shultz  
Secretary of State  
Washington, D.C.